

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE



DECLARATION

« L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE EST LE PATRIMOINE DE DEMAIN »

« Des peuples peuvent mourir d'avoir trop d'histoire et il convient d'éviter
que les enfants ne naissent avec des cheveux gris. »

Frédéric Nietzsche

La décision de justice rendue mardi 13 Mai 2014 par le Tribunal Administratif de Paris, annulant l'un des permis de construire du chantier de la Samaritaine conduit par les architectes de SANAA, constitue une jurisprudence préoccupante.

L'inquiétude qu'elle suscite, quant à la dévalorisation de l'avis des experts ayant légitimé les formes architecturales et urbaines du projet dans le cadre du permis de construire accordé, est renforcée par l'approche particulièrement étroite adoptée par le Tribunal lorsqu'il estime, dans son jugement, que la juxtaposition du nouveau bâtiment, et plus particulièrement sa façade ondulante, exclusivement réalisée en verre, avec des immeubles parisiens en pierre, « variés mais traditionnels », apparaît « dissonante ».

Une telle conception des règles d'urbanisme, qui autorise à fonder un jugement sur des critères esthétiques et subjectifs pour justifier de la pertinence d'un recours, est incompatible avec une vision contemporaine de la ville, et n'aurait pas permis à certains bâtiments les plus emblématiques de notre histoire de voir le jour.

Les cas sont nombreux, sur l'ensemble du territoire national, où se manifeste le rejet de la création contemporaine au motif avancé d'une préservation figée du patrimoine. Cette opposition artificielle a des conséquences négatives, non seulement pour les maîtres d'ouvrage et leurs architectes, mais aussi pour notre cadre de vie et le développement des savoir-faire et la richesse de notre legs à l'avenir.

Les architectes de SANAA font partie des professionnels les plus reconnus au niveau international en ce début de siècle, et leur projet pour la Samaritaine est sans nul doute de nature à enrichir, et la rue de Rivoli, et Paris.

Les soussignés rappellent qu'il faut donner aux architectes dépositaires d'un savoir qui leur permet de s'appuyer sur la mémoire pour fonder leur projet, les moyens de conduire la mission que la loi leur a réservée, en dialogue avec une société civile attentive et concernée, aux côtés d'administrations compétentes, servis par une justice éclairée.

Il faut continuer à faire vivre la ville.

NOM :

PRENOM :

MEL :

DATE :

SIGNATURE